



Présentation du premier projet de règlement 369 modifiant le règlement de zonage 175 et portant sur la modification de diverses dispositions réglementaires

Consultation écrite jusqu'au 3 mai 2021

Premier projet du règlement 369

- * Étapes franchies :
 - * Avis de motion et premier projet de règlement adopté le 6 avril 2021
 - * Consultation écrite jusqu'au 3 mai 2021, midi

Projet de modification du règlement de zonage 175

Le projet

- * Ajout, modification ou abrogation de diverses définitions (article 2.4);
- * Modification des articles 6.2.2, 6.3.2 et 6.4.2 sur les marges de recul;
- * Modification de la section 7.4 et sous-sections concernant les clôtures et leur implantation;

Le projet

- * Remplacement des dispositions du chapitre 8 concernant l'implantation des bâtiments accessoires;
- * Modification du tableau 5.5.1 concernant l'implantation des bâtiments pour toutes les zones en fonction de l'usage;

Prochaines étapes

Prochaines étapes

- * Adoption du second projet règlement 369
- * Dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le second projet de règlement contenant ces dispositions sont soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de tous les secteurs de la municipalité.
- * Adoption du règlement 369
- * Émission du certificat de conformité de la MRC des Appalaches
- * Entrée en vigueur



Pour toutes questions ou commentaires écrits :

Par écrit à l'adresse suivante :

Municipalité de
Saint-Jacques-de-Leeds
405, rue Principale
Saint-Jacques-de-Leeds
Québec G0N 1J0

Ou par courriel à l'adresse suivante :

www.saintjacquesdeleeds.ca

Au plus tard le 3 mai 2021
à 12 heures